

La CPI va enquêter sur les violences politiques au Burundi

@rib News, 25/04/2016 â€“ Source Reuters La Cour pÃ©nale internationale (CPI) va ouvrir une enquÃªte prÃ©liminaire sur les violences liÃ©es Ã la crise politique qui a Ã©clatÃ© il y a un an au Burundi, Ã l'annonce de la candidature du prÃ©sident Pierre Nkurunziza Ã un troisiÃ¨me mandat. "Dans le cadre de la crise qui secoue le pays, plus de 430 personnes auraient Ã©tÃ© tuÃ©es, 3.400 personnes au moins auraient Ã©tÃ© arrÃªtÃ©es et plus de 230.000 Burundais auraient Ã©tÃ© contraints de se rÃ©fugier dans des pays voisins", dÃ©ploie Fatou Bensouda, procureur de la CPI dans un communiquÃ©.

"Mon Bureau a examinÃ© un certain nombre de communications et de rapports faisant Ã©tat de meurtres, d'emprisonnements, d'actes de torture, de viols et autres formes de violence sexuelle, ainsi que de cas de disparitions forcÃ©es. Tous ces actes semblent relever de la compÃ©tence de la CPI. J'ai par consÃ©quent dÃ©cidÃ© d'entamer un examen prÃ©liminaire en ce qui concerne la situation qui prÃ©vaut au Burundi depuis avril 2015", ajoute-t-elle. MalgrÃ© les recours de l'opposition, qui jugeait sa candidature contraire Ã la Constitution, le chef de l'Etat a Ã©tÃ© reconduit le 21 juillet. Les tensions ne sont pas retombÃ©es depuis et les observateurs craignent une reprise du conflit ethnique qui a fait rage de 1993 Ã 2005. Un gÃ©nÃ©ral qui a fait partie des conseillers du premier vice-prÃ©sident a encore Ã©tÃ© tuÃ© par balles.

a fait savoir l'armÃ©e AFP, 25/04/2016 La CPI ouvre un examen prÃ©liminaire sur les rÃ©centes violences au Burundi La procureure de la Cour pÃ©nale internationale (CPI) Fatou Bensouda a annoncÃ© lundi l'ouverture d'un examen prÃ©liminaire, Ã©tape prÃ©alable Ã une enquÃªte, sur les violences commises au Burundi depuis avril 2015. AprÃ¨s avoir examinÃ© des rapports "faisant Ã©tat de meurtres, d'emprisonnements, d'actes de torture, de viols et autres formes de violence sexuelle...", Fatou Bensouda a conclu que ces actes "semblent relever de la compÃ©tence de la Cour". "J'ai par consÃ©quent dÃ©cidÃ© d'entamer un examen prÃ©liminaire en ce qui concerne la situation qui prÃ©vaut au Burundi depuis avril 2015", a-t-elle indiquÃ© dans un communiquÃ©. Un examen prÃ©liminaire sert Ã dÃ©terminer s'il existe une "base raisonnable" pour ouvrir une enquÃªte, a-t-elle prÃ©cisÃ© : "le procureur est tenu d'analyser en particulier les questions liÃ©es Ã la compÃ©tence, Ã la recevabilitÃ© et aux intÃ©rÃªts de la justice". Le Burundi est plongÃ© dans une grave crise depuis que le prÃ©sident Pierre Nkurunziza a annoncÃ© sa candidature en avril 2015 Ã un troisiÃ¨me mandat, qu'il a obtenu un juillet au terme d'une Ã©lection controversÃ©e. Les violences ont dÃ©jÃ fait plus de 500 morts et poussÃ© plus de 270.000 personnes Ã quitter le pays. Le PrÃ©sident est accusÃ© par l'opposition, la sociÃ©tÃ© civile et une partie de son camp d'avoir violÃ© la constitution ainsi que l'accord d'Arusha qui mit fin Ã la guerre civile entre 1993 et 2006 (300.000 morts). "Depuis avril 2015, je suis de prÃ©s la situation au Burundi et j'ai exhortÃ©, Ã plusieurs reprises, toutes les parties impliquÃ©es Ã ne pas cÃ©der Ã la violence", a ajoutÃ© Mme Bensouda : "je les ai prÃ©venues que les personnes qui commettraient des crimes relevant de la compÃ©tence de la CPI pourraient Ãªtre tenues responsables Ã titre individuel". InstallÃ©e Ã La Haye, la CPI est compÃ©tente pour poursuivre des auteurs prÃ©sumÃ©s de gÃ©nocide, crimes contre l'humanitÃ© et crimes de guerre commis depuis le 1er juillet 2002. Au total, 123 Etats, dont le Burundi, ont Ã ce jour adhÃ©rÃ© au statut de Rome. "Aucun d'Ã©tats n'est fixÃ© par le Statut de Rome (le traite fondateur de la CPI, ndlr) s'agissant de la suite Ã donner Ã un examen prÃ©liminaire", a prÃ©cisÃ© la procureure. Des examens prÃ©liminaires ont pour l'instant Ã©tÃ© ouverts en Afghanistan, en Colombie, en GuinÃ©e, en Irak, au Nigeria, en Palestine et en Ukraine. Ã